

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection](#)[128_Lettres à Guizot, ministre des Affaires étrangères : 1843-1857](#)[Item](#)[Saint-Sauveur, le 19 novembre 1845, Guillaume Saunac à François Guizot](#)

Saint-Sauveur, le 19 novembre 1845, Guillaume Saunac à François Guizot

Auteurs : Saunac, Guillaume (1779-1856)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Les mots clés

[France \(1830-1848, Monarchie de Juillet\)](#), [Ministère des affaires étrangères \(France\)](#), [Politique \(France\)](#)

Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Présentation

Date1845-11-19

GenreCorrespondance

Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Information générales

LangueFrançais

Cote15, AN : 163 MI 42 AP 128 Papiers Guizot Bobine Opérateur 21

Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Etat général du documentBon

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

Citer cette page

Saunac, Guillaume (1779-1856), Saint-Sauveur, le 19 novembre 1845, Guillaume Saunac à François Guizot, 1845-11-19.

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-

Sorbonne nouvelle).

Consulté le 26/12/2024 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/5579>

Informations éditoriales

Destinataire Guizot, François (1787-1874)

Lieu de destination Paris (France)

Droits Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédaction Saint-Sauveur (France)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 11/12/2023 Dernière modification le 07/05/2024

15 / Confidantelle

217

St. Sauveur, par Postillon le 21
19 novembre 1842.

Monsieur le Ministre,

Des complications sérieuses survenues dans mes propres affaires par suite de mes absences trop prolongées m'ont empêché de me rendre à Paris, au commencement de ce mois, comme j'en avais le projet, afin de suivre les délibérations sur le chemin de fer de Douvres.

Les études définitives des ingénieurs sur les divers tracés ont été parvenues depuis quelque temps déjà à M. le Ministre des Travaux publics, le Conseil général des Ponts et Chaussées, puis la Commission supérieure sont incessamment saisis de cette question, et l'objet principal de cette lettre est de vous prie de faire que, sans motif plausible, Digne ne soit pas privé du passage de la ligne que lui accorde la loi de 1842, mais que doit lui assurer plus positivement encore les intérêts administratifs et commerciaux, non moins que celui de la défense de l'Empire, si habituellement établi par M. le Ministre de la Guerre dans la discussion de la loi citée.

D'après les études nouvelles, aucun doute n'est plus permis, soit que l'on se dirige par Troyes (ce qui réduirait de beaucoup le parcours et servirait la même l'intérêt général et l'abaissement des tarifs) soit que

On suivit la vallée de l'Yonne. En effet, au sortir de cette vallée
un nouveau tracé par Montbard et la vallée de la Lognonne, atteint Chalon,
en traversant Dijon, avec des conditions meilleures pour les postes et
surtout pour celle du passage par le Mont d'Appigny, et l'augmentation
de distance est réduite à 16 ou 18 kilomètres seulement, différence trop
insignifiante pour exciter d'une ligne gouvernementale la such ville
importante depuis Paris à Dijon, par la vallée de l'Yonne.

L'opposition s'est fait ici une arme toute neuve, en plaidant contre le
département gouvernemental, des considérations imprudemment excitées par l'opposition de
Dijon. Il est bien connu de lui enlever le moyen dont elle a utilitément
profité pour les élections départementales, et communales, et qu'elle employa
encore aujourd'hui à l'élection du corps des officiers de la garde nationale.
Ici est qu'il était de mon devoir d'appuyer votre attention sur ce point.

D'après ce que vous m'avez fait l'honneur de me dire à Paris de la
Paris, j'avais pensé que le terme le plus éloigné pour la nomination des
nouveaux Bénévoles était le 1^{er} novembre. Cette époque est passée et l'ordonnance
de convocation des Chambres est promise, ce qui me fait attendre un
nouvel ajournement à cette mesure depuis si longtemps attendue. Je la

regrettais vivement
puisque cela avait
la facilité, et par
que vous vous teniez
de l'économie de
C'est donc ce
d'habit et l'usage
de l'usage sans
ne se fait pas
C'est l'usage
je ne puis m'empêcher
nécessaire, sans
leur en l'usage
exceptionnelle
partie de la dépense
A mon avis
14. La la Tour
est et devrait être
Je vous prie
ma haute considération

